

Sarthe

Carte d'identité du territoire

- 6 206 km² (19 % de la surface des Pays de la Loire)
- 92 habitants par km² (115 en PDL)
- 569 000 habitants au 1^{er} janvier 2014 (15 % de la population régionale)
- Depuis 2009, la population progresse en moyenne de 0,3 % par an soit moins que les moyennes régionale (+0,8 %) et nationale (+0,5 %).
- 361 communes (1 281 en PDL) et 16 EPCI (70 en PDL) au 1^{er} janvier 2017
- 218 200 emplois au 1^{er} janvier 2016 (salariés et non-salariés) (14 % de l'emploi régional)

Département de la Sarthe



Equilibre et égalité des territoires

Une population assez bien insérée mais aux revenus parfois modestes

- **70,1 % des 20-64 ans** sont **en emploi** en Sarthe, contre 71,6 % en PDL et seulement 68,5 % en France.
- **55,6 % des ménages fiscaux** sont **imposés** en Sarthe, contre 56 % en PDL et 58 % en France.
- **12,9 % de la population vit sous le seuil de pauvreté*** en Sarthe contre 10,9 % en Pays de la Loire et 14,5 % en France. Les territoires situés aux marges du département sont un peu plus touchés. La CU du Mans affiche également un taux supérieur aux autres grandes agglomérations de la région. *Le seuil de pauvreté est de 1 000 € par mois pour une personne seule et de 2 100 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.
- 28 800 habitants, soit **5,1 % de la population**, résident **dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**, taux plus élevé qu'en région (4 % en PDL, 7 % en France).
- **16,8 % de jeunes (15-24 ans) non-insérés*** (14 % en PDL, 17 % en France). Présence plus marquée aux extrémités du territoire. *L'indicateur est le rapport de la population des jeunes non insérés (ni en emploi, ni en formation) à l'ensemble de la population des 15-24 ans.
- **47,2 % des demandeurs d'emplois (ABC)** sont **au chômage depuis plus d'un an** (45,8 % en PDL, 44,2 % en France). Cette plus forte part du chômage de longue durée se retrouve sur l'ensemble du département.
- **Le nombre de salariés** du secteur privé **a diminué de 3,6 %** entre 2010 et 2015 en Sarthe (+1,5 % en Pays de la Loire). Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée en Pays de la Loire (périmètre Acoss).

Désenclavement des territoires ruraux

Une accessibilité aux services d'usage courant* souvent limitée

- **Le temps moyen d'accès du domicile aux services d'usage courant** est de **19 minutes** en Sarthe contre 11 minutes en Loire-Atlantique (14 min en Pays de la Loire). Les populations les plus éloignées de ces services (plus de 23 min) se trouvent dans les communes autour de la Flèche, Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Calais, la Suze-sur-Sarthe. * Services d'usage courant : supermarché, librairie-papeterie, magasin de vêtements, collègue, opticien, contrôle technique automobile.

L'accessibilité localisée aux médecins généralistes est faible dans certaines parties du territoire

- En moyenne, on recense **123 généralistes pour 100 000 habitants** en Sarthe, soit une densité de médecins plus faible que celles constatées en moyenne en France (157) et en région (144). L'accessibilité est limitée dans les territoires situés aux extrémités du département.
- Plus des **2/3 des médecins généralistes ont plus de 55 ans dans une large partie du département** : autour de Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard.



Un accès aux services publics plus difficile à l'est du département

- **Les habitants accèdent en moyenne en 15 minutes aux équipements publics*** (15 minutes en PDL). Quelques territoires sont plus éloignés de ces services, avec des temps de transport de 18 minutes ou plus. Il s'agit de communes principalement situées au nord-est du Mans, et aux frontières du département avec le Loir-et-Cher, L'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir.

* Équipements publics : poste, police, gendarmerie, CAF, Pôle Emploi, centre de finances publiques...

- **3 Maisons de Services Au public** en Sarthe, sur une vingtaine en Pays de la Loire. Elles se localisent plutôt aux frontières du département (Fresnay-sur-Sarthe, Brulon, le Grand-Lucé).

Au 1^{er} janvier 2017, en Sarthe, l'accès à la téléphonie mobile est encore disparate

- 6 communes où le centre-bourg est encore en zone blanche soit environ 1 200 personnes (15 % de la population en zone blanche des Pays de la Loire).
- 258 communes encore présentes dans la zone dite peu dense (zone de déploiement prioritaire), non couverte par la 4G, soit une population de 217 000 personnes (38 % de la population de la Sarthe). En Pays de la Loire, 663 communes concernées représentant 17 % de la population régionale.

Un certain nombre de communes n'ont toujours pas accès à l'internet haut-débit

Une grande partie de la région Pays de la Loire est couverte par l'internet haut-débit notamment avec un débit supérieur à 8 mégabits par seconde (Mbps)*. En Sarthe, l'accès est encore limité dans de nombreuses communes :

- 154 communes où moins de 50 % des locaux sont éligibles à l'internet haut-débit en Sarthe contre seulement 5 communes en Loire-Atlantique et 367 communes concernées en Pays de la Loire.
- 99 communes où moins de 10 % des locaux sont éligibles à l'internet haut débit contre seulement 2 communes en Loire-Atlantique et 218 en Pays de la Loire.

*Ce débit correspond à l'offre minimale pour accéder au triple play (internet haut-débit, téléphone fixe et télévision). Données au 2^e trimestre 2016.

Implantation des infrastructures d'intérêt régional

La mise en service de la LGV et de la virgule de Sablé sur Sarthe en juillet 2017

La « Virgule de Sablé » consiste en la réalisation d'une liaison ferroviaire (de 3,6 km) entre la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire et la jonction ferroviaire de Sablé-sur-Sarthe. En moyenne, le TGV mettra 1h11 pour rallier Sablé à Paris, représentant un gain de 7 minutes. De nouvelles lignes de train vont par ailleurs s'ouvrir à Sablé-sur-Sarthe.

Déploiement du Très Haut Débit en Sarthe

Sur les plus de 360 communes du département, 14 seulement bénéficient du Très Haut Débit installé par un opérateur privé. Le programme du Département prévoit le déploiement de la fibre optique et l'installation de 160 000 prises d'ici 2030. L'objectif est d'éviter les risques de fracture numérique dans les zones rurales, où les opérateurs privés n'investiront pas.



La politique routière d'intérêt régional

La Région apporte une aide, à hauteur de 50 %, pour opérer un effet de levier sur la reprise des travaux de l'échangeur de Connerré et de l'aménagement du barreau de liaison entre l'A11 et la RD 323 (axe Le Mans-Paris). Ce projet vise à améliorer l'accès à l'A11 des secteurs de Montfort-le-Gesnois et de Connerré qui accueillent de nombreuses entreprises.

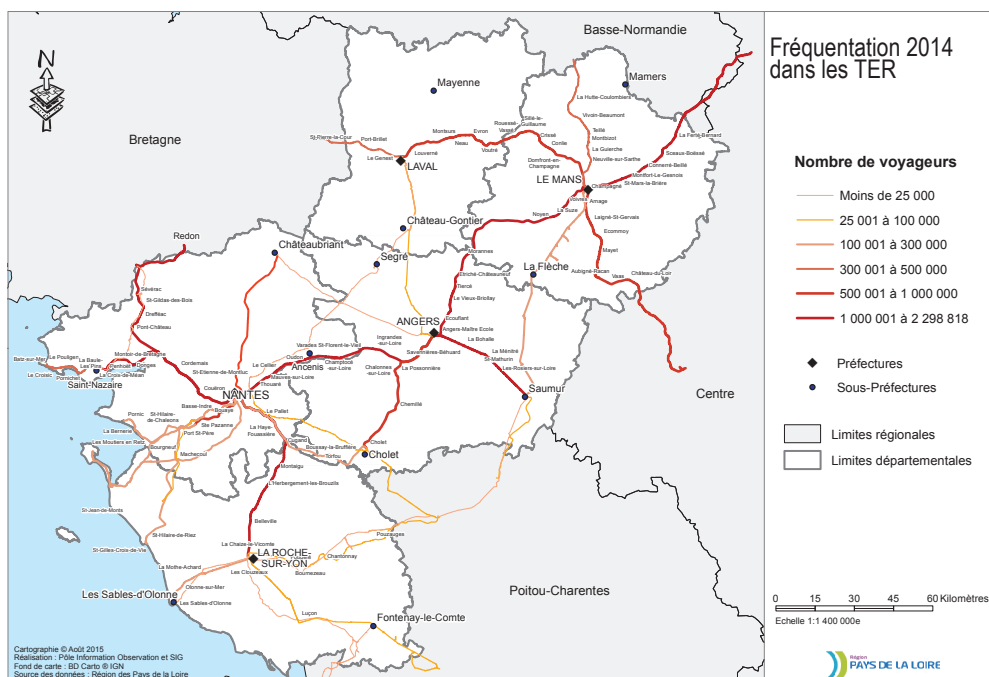
Sensible aux alertes locales sur la dangerosité de la route de St-Calais (RD 357 à l'Est du Mans), la Région participe aux aménagements de sécurité sur cet axe, qui est la seule ex-RN non doublée par une autoroute. L'amélioration des accès à la métropole sarthoise a été prise en compte au travers de plusieurs projets à la périphérie du Mans, ainsi que ceux à deux grands pôles touristiques sarthois : le pôle automobile des 24 H du Mans et le zoo de la Flèche.

La subvention de la Région aux projets routiers sarthois est de 20M€.

Intermodalités et développement des transports

Forte croissance de la fréquentation sur la liaison le Mans-Angers

La fréquentation sur la liaison le Mans – Angers atteint 1,4 million de passagers en 2014. Elle est ainsi en progression de 10,7 % depuis 2008, soit la plus forte croissance enregistrée parmi les principales liaisons TER ferrées en Pays de la Loire.

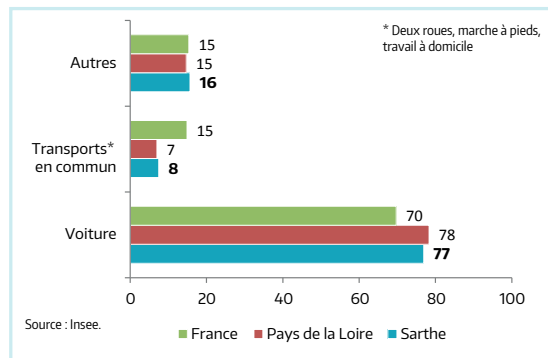


La suprématie de la voiture

La voiture représente près de **77 % des déplacements domicile-travail** en Sarthe.

La motorisation des ménages est élevée : **85 % des ménages disposent au moins d'une automobile**, et 40 % des ménages de 2 voitures ou plus. Ces taux sont équivalents à ceux enregistrés en Pays de la Loire mais supérieurs aux taux nationaux (respectivement 81 % et 34 %). Ils n'ont pas baissé depuis 5 ans.

Les mode de déplacement pour se rendre au travail



Une fréquentation des réseaux de transports collectifs urbains en hausse au Mans

- **144 voyages par habitant et par an au Mans** soit moins qu'à Nantes (213) mais plus qu'à Angers (129). Dans les 8 réseaux urbains des Pays de la Loire, on comptabilise en moyenne 142 voyages par habitant chaque année.

Habitat

284 200 logements en Sarthe dont 75 % de maisons

- **87 % de résidences principales**, (83 % en PDL, 83 % en France).
- Le taux annuel de progression du parc de logements s'élevait 0,7 % sur la période 2008-2013, contre 1,25 % pour l'ensemble des Pays de la Loire (1,06 % en France).
- **La place du logement locatif social** s'élève à **14 %**, c'est supérieur à la moyenne régionale de 12 %, et proche de la moyenne nationale de 15 %.
- **La pression de la demande sur le parc locatif social est modérée** et moindre qu'au niveau régional. Le rapport entre le nombre de demandes externes et le nombre de logements est de 15 % dans le département, contre 25 % en Pays de la Loire.



La vulnérabilité énergétique « résidentielle »* concerne 14,9 % des ménages sarthois (35 780), soit un taux plus élevé que ceux observés à l'échelle régionale (13,2 %) comme à l'échelle nationale (14,6 %).

* part des ménages dont le coût du chauffage représente plus d'un mois de revenu annuel.

Maîtrise et valorisation de l'énergie

La consommation annuelle d'énergie dans la Sarthe représente 17 % de la consommation régionale (soit 1,33 Mtep/an), c'est légèrement supérieur au poids du département dans la région (15 % des habitants et 14 % de l'emploi)

Les déplacements routiers motorisés réalisés par les ménages et les professionnels représentent le tiers de cette consommation, le parc résidentiel le quart.

La Sarthe, c'est également :

- **13 % des installations régionales en panneaux solaires photovoltaïques** raccordés au réseau électrique public (54,2 MW).
- **2,5 % de la puissance régionale d'électricité d'origine éolienne** à l'aide de 2 parcs éoliens raccordés au réseau HTA (10 éoliennes, 19 MW de puissance installée).
- **9 installations en activité de production de biogaz**, dont 4 installées dans des fermes (114 000 tonnes de déchets/an pour une production estimée de 28 GWh, données partielles).

La production d'électricité renouvelable couvre 7,2 % des besoins en électricité dans les Pays de la Loire en 2016.

Difficilement mesurable, le bois énergie (cheminées, poêles...) est l'énergie renouvelable prédominante dans la région mais est fortement émettrice de particules fines lorsque la combustion se fait dans les foyers ouverts. À l'échelle régionale, on peut estimer la production d'énergie à 5 000 GWh, soit 70 % à 75 % de la production d'énergie renouvelable.

Lutte contre le réchauffement climatique, pollution de l'air

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'élèvent à 4,4 MteqCO₂* en Sarthe

- 7,69 teqCO₂ par habitant contre 8,96 en Pays de la Loire.
- **L'agriculture, premier poste d'émission** (34 % du total des émissions, contre 37 % à l'échelle régionale et 19 % à l'échelle nationale). Ces émissions sont liées à l'élevage (méthane) et aux cultures (protoxyde d'azote).
- Les déplacements routiers représentent 30 % des émissions.

* mégatonne équivalent CO₂



En 2015, un indice de qualité de l'air jugé « bon » 4 jours sur 5 (station du Mans).

Gestion économe de l'espace

Une artificialisation des sols moins rapide qu'en région malgré des constructions peu économes en espace

- **78 %** de territoires agricoles en Sarthe, taux inférieur à la moyenne régionale (83 % en PDL, 60 % en France), en raison d'une vaste couverture forestière, représentant environ 16 % de la superficie (Corine Land Cover, 2012)
- **4,8 %** de territoires artificialisés*. Une progression de la surface artificialisée de 2,8 % entre 2006 et 2012, rythme inférieur à celui enregistré en région (+4 % en PDL, +3 % en France), au détriment des surfaces agricoles.
- Une densité moyenne des nouvelles constructions (2009-2013) de **10 logements par hectare**, très inférieure à la densité régionale (14 logements par hectare).

* Les territoires artificialisés comprennent les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers, les espaces verts artificialisés non agricoles

Le risque d'inondation est important et diffus en Sarthe. 119 communes du département, soit un tiers, sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Les enjeux des inondations par débordement de cours d'eau restent néanmoins modérés : **5 % de territoire** et **4 % de la population** y sont exposés (source : MEEM).

Protection et restauration de la biodiversité

Des mesures de protection du patrimoine naturel concentrées sur les franges du département (vallée du Loir, Alpes mancelles, forêt de Perseigne...)

Le département est relativement moins couvert par les inventaires et protections que le territoire régional :

- **14 %** de sa surface fait l'objet d'un inventaire Znieff*, contre 18 % de la surface régionale et 30 % de la surface métropolitaine.

*Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

- **5,6 %** du territoire est classé Natura 2000, contre 8,3 % en Pays de la Loire et 12,9 % en France métropolitaine (hors zones maritimes).

La Sarthe abrite une partie du **Parc naturel régional (PNR) Normandie-Maine, l'un des quatre PNR des Pays de la Loire**. S'étendant sur quatre départements (Sarthe, Mayenne, Orne, Manche), le PNR couvre 8,2 % du territoire sarthois (12,5 en PDL, 14,9 % en France).

Un état écologique des cours d'eau très variable et un état chimique des masses d'eau souterraines médiocre (nitrates et pesticides). Le département, dans sa totalité, est classé en zone vulnérable aux nitrates (d'origine agricole), comme l'ensemble du territoire régional.

Prévention et gestion des déchets

Des ménages sensibilisés au tri et à la valorisation des déchets

- **121 200 tonnes de déchets ménagers collectés en déchetteries** soit **213 Kg/habitant/an** selon l'Ademe (279 PDL/198 France) ce qui traduit un assez bon comportement des usagers pour le tri et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation.

Un taux de captage des déchets dangereux ménagers* inférieur à la moyenne régionale

- **1,7 Kg/habitant** en Sarthe, soit un niveau légèrement inférieur au ratio régional (2,1 Kg/habitant). Le taux de captage est supérieur à la moyenne nationale pour l'ensemble des départements ligériens. * Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les produits de nettoyage, les produits d'hygiène santé.

